

Département de l'AIN
Arrondissement de Gex
Commune de Ferney-Voltaire

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 24 juin 2024

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ, Président,

Nombre de délégués : 15
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 8

Présents :

M. ALLIOD, M. LANDREAU, Mme HARS, M. PHILIPPS, Conseillers Municipaux.
M. KIENZLER, Mme DURAFFOUR, Mme SEILER, Mme GENTON, Membres extérieurs.

Excusés :

M. RAPHOZ, Président
Mme LAGONDET-CHARRUE
Mme METRAS
M. BABALEY

Absents :

Mme CARR-SARDI, M. TRAN DINH, Mme MANNI,

Invités :

Jean-Marc BAUDIN, Directeur générale des services
Adeline Bernard, Directrice des services de proximités
Catherine TALBOT, Directrice des Finances
Pierre PORTALIER, Responsable de l'EVS
Farrah ZOUAOU, Directrice de la Résidence Autonomie
Emily MATHIAS, Assistante administrative CCAS
Julie LAZZERI, Assistante administrative CCAS

**Objet : DELIBERATION N°13- Adoption de l'affectation du résultat d'exploitation 2023 de la
Résidence Autonomie**

Vu la loi de finances initiale pour 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L. 2311-1, L.2311-2, L 2312-1, L. 2312-3, L. 2312-4, L. 2313-1 et R. 2342-1

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.13-6, L123-10 à L123-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux, au 1er janvier 2023,

Vu la délibération n° 63 du 27 mars 2023 adoptant le budget primitif de la résidence autonomie Les Jardins du Conservatoire pour l'exercice 2023

Vu la délibération du 3 novembre 2023 adoptant la décision modificative n°1 au budget primitif de la résidence autonomie Les Jardins du Conservatoire pour l'exercice 2023

Vu la délibération n°11 du 24 juin 2024 adoptant le Compte de Gestion 2023

Vu la délibération n°12 du 24 juin 2024 adoptant l'état de réalisations des recettes et des dépenses 2023 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **REPORTE** au budget supplémentaire (BP) 2024 de la résidence autonomie, le solde déficitaire d'exploitation, soit -13 416,70€ au compte 002, via l'affectation à un compte de report à nouveau négatif du compte de résultat.

POUR : 7

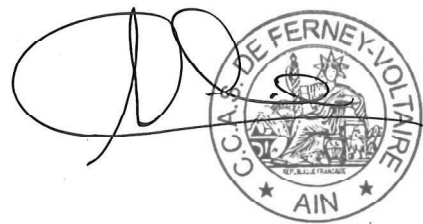
CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

La délibération est adoptée.

Le Vice-Président du CCAS,

Christian ALLIOT



Département de l'AIN
Arrondissement de Gex
Commune de Ferney-Voltaire

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 24 juin 2024

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ, Président,

Nombre de délégués : 15
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 8

Présents :

M. ALLIOD, M. LANDREAU, Mme HARS, M. PHILIPPS, Conseillers Municipaux.
M. KIENTZLER, Mme DURAFFOUR, Mme SEILER, Mme GENTON, Membres extérieurs.

Excusés :

M. RAPHOZ, Président
Mme LAGONDET-CHARRUE
Mme METRAS
M. BABALEY

Absents :

Mme CARR-SARDI, M. TRAN DINH, Mme MANNI,

Invités :

Jean-Marc BAUDIN, Directeur générale des services
Adeline Bernard, Directrice des services de proximités
Catherine TALBOT, Directrice des Finances
Pierre PORTALIER, Responsable de l'EVS
Farrah ZOUAOUI, Directrice de la Résidence Autonomie
Emily MATHIAS, Assistante administrative CCAS
Julie LAZZERI, Assistante administrative CCAS

Objet : DELIBERATION N°14 – Nouveau modèle de contrat de la Résidence Autonomie

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code générale des collectivités territoriales et notamment ses article L.1612-1 et suivants, L.2311-1, L.2311-2, L.2312-1 et suivants et R.2342-1 ;

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.13-6, L123-10 à L123-12 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-10 à L.123-12 et L.315-17 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.312-1

Vu le décret n°2016-696 du 27 mai 2016 pris en application de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement et notamment l'article 10

Considérant qu'il convient de formaliser administrativement et juridiquement l'accueil des personnes au sein de la Résidence Autonomie Les Jardins du Conservatoires par la signature d'un contrat,

Considérant qu'il convenait d'apporter deux modifications substantielles au contrat initial,

Considérant le nouveau contrat d'accueil de la Résidence Autonomie joint en annexe,

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide ;

ARTICLE 1 : d'ADOPTER le nouveau contrat d'accueil qui sera désormais soumis à signature pour chaque nouvelle personne accueillie. Ce contrat comporte deux nouvelles dispositions dans le paragraphe « **3. Présentation du logement** » :

- dans la partie état des lieux et détérioration, il est stipulé qu'au terme de l'état des lieux de sortie, l'ensemble des clés (logement et boîte aux lettres), badges et passes doivent être restitués. A défaut, **le montant sera déduit de la caution.**
- Dans la partie relative aux locaux communs, il est précisé qu'ils sont mis à disposition **sur réservation.**

ARTICLE 3 : Monsieur le président ou son représentant sont autorisés à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

POUR : 7


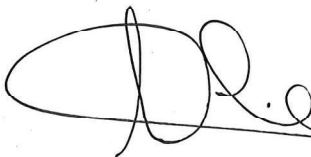
CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

La délibération est adoptée.

Le Vice-Président du CCAS,

Christian ALLIOT



Département de l'AIN
Arrondissement de Gex
Commune de Ferney-Voltaire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 24 juin 2024

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ, Président,

Nombre de délégués : 15
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 8

Présents :

M. ALLIOD, M. LANDREAU, Mme HARS, M. PHILIPPS, Conseillers Municipaux.
M. KIENTZLER, Mme DURAFFOUR, Mme SEILER, Mme GENTON, Membres extérieurs.

Excusés :

M. RAPHOZ, Président
Mme LAGONDET-CHARRUE
Mme METRAS
M. BABALEY

Absents :

Mme CARR-SARDI, M. TRAN DINH, Mme MANNI,

Invités :

Jean-Marc BAUDIN, Directeur générale des services
Adeline Bernard, Directrice des services de proximité
Catherine TALBOT, Directrice des Finances
Pierre PORTALIER, Responsable de l'EVS
Farrah ZOUAOUI, Directrice de la Résidence Autonomie
Emily MATHIAS, Assistante administrative CCAS
Julie LAZZERI, Assistante administrative CCAS

Objet : DELIBERATION N°15 – Modification grille tarifaire de l'espace jeunes

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L.2121-23,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 123-6, L. 123-10 à L. 123-12,

Vu les articles R -123 -21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant qu'une politique globale de revue des tarifs est engagée au niveau de la mairie et notamment concernant les tarifs liés à l'enfance,

Considérant que l'écart type entre le tarif le plus bas et le plus haut est faible alors que l'écart entre les revenus peut être très différent,

Considérant que la Ville abrite un public aux revenus très hétérogène qu'il convient de prendre en compte,

Considérant que la ville souhaite rééquilibrer les tarifs pour tendre vers davantage d'équité en termes de pouvoir d'achat des concitoyens,

Considérant que la nouvelle proposition tarifaire de l'enfance prévoit davantage de tranches selon quotient familial,

Il est proposé au Conseil d'Administration une revue des tarifs de l'espace jeunes suivant ces principes :

Rappel de la grille tarifaire actuelle :

GRILLE TARIFAIRE ESPACE JEUNES DE FERNEY-VOLTAIRE							
	SOIRS, MERCREDIS et SAMEDIS (Activités sur place)	SOIREES exceptionnelles (veillées, intervenants, etc.)		MERCREDIS, SAMEDIS avec déplacement et/ou activité exceptionnelle ou JOURNEE VACANCES		JOURNEE VACANCES avec déplacement et/ou activité exceptionnelle	
	Cotisation Annuelle de 2€	Ferney- Voltaire	Hors commune	Ferney- Voltaire	Hors commune	Ferney- Voltaire	Hors commune
Tranche 1 : < 6 000		1,75 €	2,19 €	8,50 €	11,50 €	11,50 €	15,25 €
Tranche 2 : 6 000 à 12 000		3,50 €	4,38 €	9,50 €	12,75 €	12,75 €	16,81 €
Tranche 3 : 12 000 à 24 000		7,00 €	8,75 €	10,50 €	14,00 €	14,00 €	18,38 €
Tranche 4 : >24 000		9,00 €	11,25 €	11,50 €	15,25 €	15,25 €	19,94 €
Type de Tarif		Tarif A		Tarif B		Tarif C	
Tarif repas à rajouter						+ 3,50 €	

Nouvelle grille tarifaire proposée à compter du 01/09/2024 :

GRILLE TARIFAIRE ESPACE JEUNES DE FERNEY-VOLTAIRE

	SOIRS, MERCREDIS et SAMEDIS (Activités sur place)	TARIF JOURNEE (MERCREDI, SAMEDI OU VACANCES) <u>sans</u> déplacement et <u>sans</u> activité exceptionnelle		TARIF JOURNEE (MERCREDI, SAMEDI OU VACANCES) <u>avec</u> déplacement et/ou activité exceptionnelle	
		Ferney-Voltaire	Hors commune	Ferney-Voltaire	Hors commune
Tranche 1 : QF < 3 000	Cotisation Annuelle de 2€	4€	5€	5€	6€
Tranche 2 : QF de 3 000 à 6 000		6.5€	8€	8€	10€
Tranche 3 : QF de 6 000 à 9 000		8.5€	11€	11€	13€
Tranche 4 : QF de 9 000 à 12 000		9.5€	12€	12€	15€
Tranche 5 : QF de 12 000 à 18 000		10.5€	13€	13€	16€
Tranche 6 : QF de 18 000 à 24 000		12€	15€	15€	19€
Tranche 7 : QF de 24 000 à 33 000		15€	19€	19€	23€
Tranche 8 : QF > 33 000		18€	23€	23€	28€
Sans QF		22€	28€	28€	34€
Type de Tarif		Tarif B		Tarif C	
Tarif repas à rajouter	+ 3,50 €				

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale décide ;

ARTICLE 1 : d'ADOPTER la nouvelle grille tarifaire à compter du 1^{er} septembre 2024.

ARTICLE 2 : Monsieur le président ou son représentant sont autorisés à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

POUR : 7

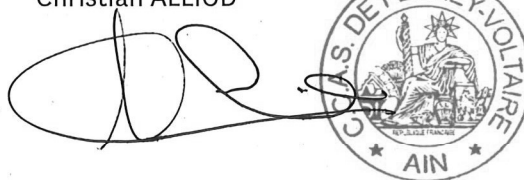
CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

La délibération est adoptée.

Le Vice-Président du CCAS,

Christian ALLIOD



Département de l'AIN
Arrondissement de Gex
Commune de Ferney-Voltaire

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 24 juin 2024

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ, Président,

Nombre de délégués : 15

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Présents :

M. ALLIOD, M. LANDREAU, Mme HARS, M. PHILIPPS, Conseillers Municipaux.

M. KIENTZLER, Mme DURAFFOUR, Mme SEILER, Mme GENTON, Membres extérieurs.

Excusés :

M. RAPHOZ, Président

Mme LAGONDET-CHARRUE

Mme METRAS

M. BABALEY

Absents :

Mme CARR-SARDI, M. TRAN DINH, Mme MANNI,

Invités :

Jean-Marc BAUDIN, Directeur générale des services

Adeline Bernard, Directrice des services de proximités

Catherine TALBOT, Directrice des Finances

Pierre PORTALIER, Responsable de l'EVS

Farah ZOUAOU, Directrice de la Résidence Autonomie

Emily MATHIAS, Assistante administrative CCAS

Julie LAZZERI, Assistante administrative CCAS

Objet : DELIBERATION N°16 – Attribution de subvention à l'ADSEA pour chantier éducatif

Le CCAS étant réuni de manière régulière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L.2121-23,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 123-6, L. 123-10 à L. 123-12,

Vu les articles R -123 -21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant la volonté de la ville de Ferney-Voltaire de s'engager dans le soutien de chantiers éducatifs et citoyens,

Considérant l'intérêt de confier ladite mise en place de chantiers éducatifs à l'Association De Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte du département de l'Ain,

Considérant l'annexe jointe – formulaire de demande de subventions avec le descriptif des actions détaillées,

Il est proposé au Conseil d'Administration de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'ADSEA 01.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

VOTE le versement de la subvention de 500 € à l'ADSEA

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

La délibération est adoptée.

Le Vice-Président du CCAS,

Christian ALLIOD

